

Bureau du Directeur du GEMRC
Quartier général de la Défense nationale
Ottawa On K1A 0K2



2184-1000-1 (Planificateur du GEMRC)

Le septembre 2023

Liste de distribution

COMMUNIQUÉ DE LA DIRECTRICE DU GEMRC
N° 04/2023 – PROGRAMME D’INSTRUCTION ET
D’ÉDUCATION SUBVENTIONNÉ (PIES) À L’INTENTION DES MR

Références : A. [Liste des groupes professionnels militaires \(LGPM\) – approuvée pour l’AF 2023-2024](#)
B. [DOAD 5002-7, PIES-MR](#)

1. À compter de la présente année financière, le groupe professionnel militaire (GPM) Technicien de véhicules (Tech Véh) est admissible au programme d’instruction et d’éducation subventionné à l’intention des militaires du rang (PIES-MR). Dans le cadre de ce programme, un candidat à l’enrôlement ou au reclassement dans le GPM Tech Véh de la F rég peut désormais suivre l’instruction de la PP1 tout en fréquentant un collège, une université ou un autre établissement d’enseignement postsecondaire (EEPS) reconnu du Canada. Les diplômés devront néanmoins suivre l’instruction technique et appliquée manquante exigée, selon des méthodes qui restent à confirmer.

2. La liste des EEPS approuvés par le chef du personnel militaire (CPM) pour le PIES-MR figure à la [réf. A](#). Pour les Tech Véh, la liste actuelle des programmes approuvés pour l’AF 23-24 est la suivante :

- a. Collège communautaire de Vancouver, fondation pour les métiers en mécanique de véhicules lourds;
- b. Collège Algonquin (campus d’Ottawa), technicien force motrice – camion et équipement diesel;
- c. Formation en Mécanique de véhicules lourds routiers offerte au Québec dans les établissements suivants :
 - i. Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR);
 - ii. Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi;
 - iii. CSS de Kamouraska – Pavillon de l’avenir, Rivière du Loup;
 - iv. Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bhere;
 - v. Centre de formation professionnelle Paul Rousseau – CSS des Chênes (Centre du Québec);
 - vi. Centre de formation en mécanique véhicules lourds – CSS des Navigateurs;
 - vii. Centre de formation professionnelle Sept-Îles – CSS du Fer (Côte-Nord);

- viii. Centre de formation professionnelle 24 Juin (C24J), région de Sherbrooke;
- ix. Carrefour formation Mauricie – CSS de l'Énergie;
- x. Centre de formation professionnelle Paul-Guérin Lajoie – CSS des Trois Lacs, Montérégie;
- xi. École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – CSS de Montréal;
- xii. Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais (Asticou);
- xiii. Centre de formation professionnelle du Grand Fjord – Pavillon équipement motorisé, Saguenay Lac St-Jean;
- xiv. Centre de formation professionnelle (Riverside SB), Pôle d'expertise en transport ACCESS.

3. Pour qu'un programme soit admissible au PEIS-MR, il doit couvrir au moins 70 % de la norme de qualification et plan d'instruction (NQPI) de la PP1. L'École du GEMRC examine actuellement d'autres programmes pouvant être admissibles au PEIS-MR pour les Tech Véh. Parallèlement, le Corps explore différentes options en vue d'inclure d'autres GPM.

4. Toute question ou demande de précision concernant les efforts du Corps liés à ce programme et à l'élargissement de l'admissibilité doit être adressée au planificateur du GEMRC, le Maj Kyle Spindler, à l'adresse Kyle.Spindler@forces.gc.ca. Toute question ou demande de précision concernant les détails techniques ou l'application du programme doit être adressée au Centre de réponses administratives (CRA) du Chef du personnel militaire, à l'adresse CMPARC.CRACPM@forces.gc.ca ou au 1-833-445-1182.

Arte et Marte

A.B. Lapointe
Colonelle
Directrice du Corps GEMRC

A.G. Auger
Adjudant-chef
SM du Corps GEMRC

Liste de distribution

Info

Représentants(es) régionaux du GEMRC
Conseil du Corps du GEMRC
État-major du Corps du GEMRC